

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 27 MAI 2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept mai, à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER, Maire.

Étaient présents : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Gilbert GLANDIÈRES, Philippe MATHIEU, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Claude DUTRÉVIS, Patrick PELEGRIN, Pierre RODIER, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Philippe FOUCHER, Colette VIDALENC.
Philippe FOUCHER a donné procuration à Claudie PEZET pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Solène DAUZONNE.

1 - ÉCLAIRAGE PUBLIC - PARKING DU PONT DE LA MARE

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 07/06/2016

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (S.D.E.C.). Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 1.741,42 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération, soit :

- un versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du président du S.D.E.C.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours ;
- s'engage à inscrire dans les documents budgétaires de la commune les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

2 - CRÉATION COMMUNE NOUVELLE

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 07/06/2016

Monsieur Louis GALTIER, Maire, rend compte des différentes réunions qui ont eu lieu entre Maires et Adjoints des communes de Brezons, Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Oradour, Pierrefort, Sainte-Marie et Saint-Martin-sous-Vigouroux concernant la création d'une commune nouvelle.

Il précise que, conformément à l'article L.2113-10 du code général des collectivités territoriales l'option de conserver l'ensemble des communes en communes déléguées a été retenue.

Sont abordés divers thèmes (liste non exhaustive) ayant trait à la fiscalité, les dotations, la dette, la voirie, le patrimoine, les associations, la gouvernance, la représentation...

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information des citoyens pierrefortais aura lieu le lundi 30 mai à la salle Roger-Besse.

Les votes des conseils municipaux concernant la création de cette commune nouvelle doivent intervenir avant le 30 juin prochain ; l'arrêté de création du Préfet doit être le cas échéant pris avant le 30 septembre 2016, pour un fonctionnement et une création officielle au 1^{er} janvier 2017.

3 - CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION DE VILLEBOUVET - COMMUNE DE PIERREFORT

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 07/06/2016

Monsieur le Maire indique que l'association de Villebouvet, gestionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé Jacques Mondain-Monval, développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel). L'opération consiste en l'accompagnement social d'un groupe de personnes accueillies au Foyer d'Accueil Médicalisé Jacques Mondain-Monval, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement.

La commune de Pierrefort souhaite soutenir les initiatives de l'association de Villebouvet, dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Après entrevue avec le Directeur et un animateur, elle propose donc de confier à l'association l'entretien des massifs plantés sur son territoire, dans le but de valoriser le patrimoine communal, de rendre la commune attractive et de participer dans une modeste mesure à l'insertion des résidents handicapés.

Il donne lecture du projet de convention établi entre les deux parties et invite les membres de l'assemblée à en débattre.

Le conseil municipal,

ayant pris connaissance :

- de la nature des travaux qui pourraient être confiés à l'association dans le cadre de cet atelier,
 - des responsabilités de chacun et des conditions d'intervention,
- × accepte les termes de la convention ;
 - × autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

4 - MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 07/06/2016

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Pierrefort est attachée,

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de Pierrefort souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- × apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.